



Ecole Terra Stella Natura SÀRL

Contrat de formation en Réflexologie plantaire - Session 2026

Nom :

Prénom :

Téléphone :

Date de naissance :

Adresse électronique :

Professions :

Cocontractants :

Ces conditions spécifiques de formation présentent les dispositions contractuelles conclues entre l'école Terra Stella Natura Sarl, représentée par Eric Forestier, Sylvie Muller Forestier et Anthony Van Rossem, nommés ci-après « L'école » et l'apprenant dont le nom figure ci-dessus, concluant ce contrat de formation en réflexologie plantaire

Conditions spécifiques, conditions générales et charte de l'école

Par la signature du présent contrat et /ou par le paiement de l'acompte (qui vaut acceptation du présent contrat), l'apprenant reconnaît avoir pris connaissance et accepté la charte de l'école ainsi les conditions générales qui s'appliquent au présent contrat.

Formation visée par ce contrat :

L'apprenant s'engage pour une formation de 104h en Réflexologie plantaire, dont le contenu est visé dans la plaquette qui dure sur 13 lundis, examens inclus entre le 19 janvier 2026 et le 31 août 2026.

Prix de la formation : 2340 frs ; un acompte de non remboursable de 300frs est demandé à l'inscription. Cochez la formule de paiement du solde choisie

- 2040frs en intégralité au 15.01.26
- 4 mensualités successives de 510frs entre le 15.01.26 et le 30.04.26
- 7 mensualités successives de 308frs entre le 15.01.26 et le 31.07.26

Si le choix de l'échelonnement au-delà de 4 mensualités était choisi, alors un surcoût d'un peu moins de 5% serait appliqué (le montant total de la formation serait alors 2456 frs et le solde 2156frs).

Lu et approuvé et signé en 2 exemplaires le,

L'apprenant

L'école